



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE & ORDINAIRE
21 JANVIER 2024 - FLAVIN

VOTE DES RÉSOLUTIONS

COMITÉ
RÉGIONAL
OCCITANIE

MANDAT

A PRESENTER PAR LE REPRÉSENTANT DU CLUB EN CAS D'ABSENCE DU PRÉSIDENT
LORS DE LA VÉRIFICATION DES POUVOIRS.

CLUB :	Nombre de voix :
---------------	-------------------------

NOM ET PRENOM DU REPRESENTANT
(Mandaté par le Comité Directeur du Club, licencié et majeur) :

DATE DE NAISSANCE :

NATIONALITÉ :

ADRESSE :

N° DE LICENCE :

IMPORTANT : Tout votant devra présenter sa licence en cours de validité lors du contrôle des mandats.

DATE, SIGNATURE DU PRÉSIDENT ET CACHET DU CLUB

NOM & PRÉNOM du signataire :

Ne rien inscrire dans cette case :
Avis de la commission électorale donné
le

Validé - Non Validé